

La carte de séjour

Pour une première demande, veuillez vous adresser à la Préfecture.

Pièces à fournir :

- 4 photographies récentes et identiques
- le livret de famille
- le passeport en cours de validité
- ancienne carte de séjour à renouveler
- la déclaration de perte ou de vol, le cas échéant